

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23097425

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

17 JUL. 2023

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 401 179 330

Nom

(en entier) : HAUTE SENNE LOGEMENT

(en abrégé) : HSL

Forme légale : Société coopérative à responsabilité limitée agréée par la Société
wallonne du Logement sous le n° 5100

Adresse complète du siège : Rue des Quatre Couronnés 16A à 7060 SOIGNIES

Objet de l'acte : Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de Commissaire au compte pour les années 2023 à 2025 – Procédure de faible montant (facture acceptée) – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter – décision définitive.

Le Conseil d'administration, en sa séance du 01 mars 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale :

- De considérer les offres de Joiris Rousseaux, Group Audit Belgium et CLC comme complètes et régulières.
- D'approuver le rapport d'examen des offres du 16 février 2023 tel que repris ci-dessus rédigé par l'auteur de projet.
- D'attribuer le marché « DESIGNATION D'UN REVISEUR D'ENTREPRISE EN QUALITE DE COMMISSAIRE AU COMPTE POUR LES ANNEES 2023 à 2025 » à l'entreprise Joiris Rousseaux aux prix unitaires et forfaitaires mentionnés dans son offre soit un total de 13.750 € HTVA pour toute la durée du marché (3 ans) ou 16.637,50 € TTC vu que son offre est économiquement la plus avantageuse.

-L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le descriptif technique PFM/MCA/2023/01.

L'Assemblée générale a reçu l'extrait du procès-verbal de la décision à la réception de la convocation. Il est joint à ce procès-verbal.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide d'accepter la proposition du Conseil d'administration et désigne, comme Commissaire Réviseur au compte, l'entreprise Joiris Rousseaux pour les années 2023 à 2025.

Le Président, Henri-Jean ANDRE.

La Directrice Gérante, Lindsay PARIZEL.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).